



## Remboursement caution location

Par **mfrance89**, le **08/10/2010** à **21:34**

Bonjour, rnj'ai quitté mon logement et nous avons fait avec la propriétaire un état des lieux pour lequel aucune remarque particulière n'a été formulé, cela à duré 15 mm.rnj'ai signé l'état des lieux mais la propriétaire n'a pu me fournir immédiatement copie de cet état des lieux.rnau reçu du remboursement de ma caution de 1400 € elle ne m'a remboursé que la moitié et m'a fourni copie de cet état des lieux qu'elle a modifié avec du "blanco " ceci se voit sur la copie.rnque puis-je faire ?rnmerrcincordialement

Par **mimi493**, le **08/10/2010** à **22:33**

On ne signe pas sans avoir son exemplaire.rnMaintenant, elle va dire que vous avez eu votre original et dira que vous n'avez que le produire.rnrnSeule solution : LRAR de mise en demeure de rendre la totalité du dépôt de garantie, qu'à défaut vous saisirez le tribunal de proximité, où vous exigerez qu'elle produise l'original du seul exemplaire d'état des lieux qu'elle a fait, puisque vous n'en avez eu aucun exemplaire (ne l'accusez pas de faux pour l'instant; en disant ça, vous lui faites comprendre que vous n'êtes pas dupe)

Par **mfrance89**, le **10/10/2010** à **16:58**

bonjourrnmerrci de votre réponserrnmais je pense que la propriétaire avait prévu son coup car elle n'avait qu'un exemplaire du formulairerrnelle a refait faire la cuisine en peinture et remplacé la hotte, alors qu'aucune annotation n'a été faite en ma présence !rnj'ai eu confiance car je n'ai jamais eu de problème avec elle rnmerrci rncordialement

Par **mimi493**, le **10/10/2010** à **17:17**

Qu'elle ait prévu le coup ou pas, ne change rien.